

1871-1873 :

## ***L'heure c'est l'heure : les horloges publiques de Montbrison***

*Il y a un siècle, toute la vie d'une localité était réglée sur l'horloge publique. Seul le paysan, dans son champ, s'en tient au soleil pour savoir l'heure. Citadins et villageois se tournent vers le cadran du clocher ou de la mairie. On saisit toute l'importance des horloges communales.*

### **Les 4 horloges publiques**

En 1871, Montbrison est doté de 4 horloges publiques : celle de Notre-Dame, celle du Palais de Justice, celle de la halle au blé, et enfin l'horloge type de la mairie sur laquelle sont réglées toutes les autres. Le conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 1871 met en adjudication pour 3 années leur entretien : *"l'adjudicataire sera tenu de monter et régler ces horloges et pendules... de manière à ce qu'elles fonctionnent régulièrement et sans interruption, il les entretiendra en bon état, et fera à ses frais toutes les réparations nécessaires..."* pour 250 F par an.

### **Le sieur Lambert veut une augmentation**

Mais il n'y a pas de candidat. La charge reste à l'horloger Lambert. En position de force, celui-ci demande, en mars 1872, que son salaire soit porté à 325 F. Selon lui le travail à effectuer est trop important : *"L'horloge de Notre-Dame a besoin, d'un nettoyage complet ; assez souvent je suis obligé de remplacer les cordes, ce qui est encore coûteux et pas très-agréable... Je suis obligé de remonter l'horloge de Notre-Dame chaque jour, c'est un grand assujettissement"*. Le malheureux, en effet, doit gravir plus de 100 marches d'escalier.

Il faudrait un mouvement de 8 ou 15 jours. On consulte un autre horloger : le sieur Morel, *"bien connu à Montbrison"* qui explique que cette modification pourrait se faire grâce à 2 rouages nouveaux. Mais cela coûterait 500 ou 600 F. On se résigne donc à augmenter Lambert de 75 F.

### **Expertise de M. Charvet, "horloger du chemin de fer"**

La municipalité se met en rapport avec M. Charvet, *horloger du chemin de fer*. Une commission examine avec lui les horloges de la ville, surtout celle de Notre-Dame *qui paraît, très bonne mais qui, confirme-t-il, est très mal entretenue*. Il fait des propositions coûteuses : la ville s'en tient provisoirement aux services de M. Lambert.

A la fin de 1872, le conseil fait avec un triste constat : *"l'augmentation successive du salaire de l'horloger est allée en sens inverse de la bonne tenue des horloges"*. Le salaire du préposé est passé de 250 à 325 F mais tout va de mal en pis : *"L'horloge Notre-Dame ne fonctionne plus, et celle du palais de Justice est rarement à l'heure exacte"*.

### **La "malheureuse question des horloges" résolue grâce à M. Morel**

On se tourne encore vers l'horloger Morel qui, dit le conseil, veut *"se rendre utile à sa ville natale"*. Ce dernier propose d'installer à Notre-Dame, une horloge à répétition, marchant pendant 8 jours, au prix de 3 100 F. De plus, pour 200 F par an, il pourrait se charger des horloges publiques et remettre en état celle du palais de justice. Mais il exige un contrat durant 10 ans.

L'affaire reste en suspens jusqu'au 24 janvier 1873 où cette *"malheureuse question"* des horloges revient encore. Leur état est déplorable : *"Celle du Palais de Justice ne fonctionne plus... et celle de la cathédrale [sic] éprouve parfois, sur l'heure des chemins de fer, des retards qui ont fait manquer les trains à plusieurs voyageurs, et excité leur mécontentement..."*

Pour le train, l'heure c'est l'heure : argument décisif ! Enfin, après avoir longtemps tergiversé le conseil passe un accord avec M. Morel. La question est réglée... enfin pour quelques années.

**Joseph Barou**

[La Gazette du 5 août 2005]